

ENTREPRISES ET TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE : QUELLE CONTRIBUTION DES ENTREPRISES AUX OBJECTIFS COLLECTIFS ?

POUR UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA RELATION ETAT-ENTREPRISES

LE THEME

Chacun peut en faire le constat : l'Etat ne parvient plus totalement à assurer ses fonctions, y compris certaines de ses missions régaliennes. En dépit de ses efforts, un écart se creuse par rapport aux objectifs et aux attentes. La réalité est que, dans un monde globalisé, complexe, mobile, sujet à de brusques évolutions, exposé à des risques majeurs de toutes natures, sanitaires, environnementaux, financiers, criminels, sociétaux, et avec des attentes fortes des citoyens, l'Etat ne peut plus prétendre assurer à lui seul l'intérêt public et l'atteinte des objectifs de nombre de politiques publiques. L'exercice efficace des fonctions de l'Etat, ne peut plus reposer sur lui seul. La concrétisation des objectifs collectifs suppose en particulier que les acteurs économiques, les entreprises, y contribuent. D'autant que les contraintes financières de l'Etat l'ont conduit, dans de nombreux domaines, à réduire sa présence sur le territoire et restreignent ses capacités d'action.

Les entreprises, elles, ont, pour beaucoup, des insatisfactions voire des récriminations vis-à-vis de l'Etat, alors même que bien des responsables d'entreprises estiment avoir un rôle important dans la société et aspirent à le jouer et à ce qu'il soit reconnu.

De quoi devrait-il s'agir ? Plus seulement de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), malgré ses mérites, ou de formes traditionnelles de collaboration comme les délégations de service public (DSP) ou les partenariats public-privé (PPP), ni d'obligations déjà anciennes comme la responsabilité du premier metteur en marché ou les obligations d'auto-contrôle incombant aux producteurs et aux distributeurs : il faut assurer la prise en compte des intérêts collectifs dans l'activité, l'organisation et le fonctionnement mêmes des entreprises et trouver des modes nouveaux de relations entre la puissance publique et elles.

La contribution aux objectifs collectifs ne peut plus être l'apanage des seules entreprises publiques même si elle demeure un fondement essentiel de leur existence.

Cette approche nouvelle serait importante dans de nombreux domaines de l'action publique, par exemple :

- L'employabilité et l'insertion
- Les risques sanitaires et la santé (en matière de sécurité sanitaire des aliments mais aussi de sécurité des produits de consommation ou encore des diverses activités de santé),
- Les risques environnementaux,
- Les pratiques commerciales (des opérateurs de téléphonie ou du numérique aux professions financières)
- La communication,
- La régulation des activités financières,
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Une très large partie des secteurs économiques et des entreprises est potentiellement concernée et, réciproquement, une large part des politiques publiques.

Cette approche devrait évidemment être mise en œuvre dans des conditions et selon des modalités compatibles avec la volonté qui est par ailleurs celle de l'Etat de créer un cadre favorable au développement des entreprises. Beaucoup de celles-ci appellent d'ailleurs de leurs vœux des modes de coopération plus étroits avec la puissance publique, notamment pour soutenir, cibler et stimuler leurs processus d'innovation. Processus utiles à leur développement propre mais aussi indispensables au déploiement de nombreuses politiques publiques (dans la santé et l'environnement par exemple) où elles sont de facto parties prenantes.

Elle est en cohérence avec la disposition du projet de loi PACTE sur la définition de l'objet social des entreprises. Elle devrait être considérée comme une composante majeure de la transformation publique, qui ne doit pas se limiter à la recherche d'une efficacité interne accrue des administrations même si celle-ci est indispensable.

L'OBJECTIF DU COLLOQUE

Le colloque sera concentré sur une matinée.

Il visera non à traiter l'ensemble du sujet mais à affirmer l'intérêt et la richesse de la nouvelle approche proposée, son apport potentiel à la réalisation des objectifs collectifs, à formuler la problématique d'ensemble, à dégager des axes essentiels de réflexion. Ses conclusions ouvriront la voie à une série de travaux ultérieurs.

L'ORGANISATION

Le colloque aura lieu fin janvier-début février.

Les intervenants seront d'une part des personnalités extérieures au Cercle (chefs d'entreprise, responsables publics, universitaires, dont une quinzaine ont déjà donné leur accord)) et d'autre part des membres du Cercle. Le principe sera celui d'interventions brèves, visant à faire passer des messages essentiels. Après une formulation de la problématique générale, les travaux alterneront des interventions de personnalités et des tables rondes, avec :

- Des réflexions transversales : par exemple sur les aspects d'organisation interne des entreprises et de leur gouvernance pouvant favoriser l'évolution souhaitée : nature de l'objet social ; champs du reporting au conseil d'administration et de la compétence du comité d'audit ; moyens d'action comme le « droit mou » (lignes directrices etc.) co-construit avec les entreprises ; accords collectifs ; aspects juridiques comme la responsabilité ; etc.
- Des interventions thématiques sur des politiques publiques ou des type sde risques, dans une optique de fertilisation croisée entre les pratiques innovantes mises en œuvre ou envisagées dans ces différents domaines ;
- Des interventions sur les besoins techniques ou sociétaux les plus actuels : possibilités nouvelles, ouvertes par le numérique, d'échanges de données entre autorités publiques et entreprises, pour améliorer la connaissance des situations concrètes et celle des effets des politiques publiques ; enjeux économiques et sociaux comme l'employabilité et l'inclusion.

Ce colloque sera en partenariat avec
Acteurs publics, qui retransmettra des images
et **Gestion et Finances publiques**

Le rédacteur en chef d'*Acteurs publics*, Bruno **Botella**, animera les débats.

BIENTOT SUR CE SITE D'AUTRES PRECISIONS ET LES MODALITES D'INSCRIPTION